

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 11 juillet 2016 à 19h05, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, Kim Tétrault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale ainsi que madame Ève-Mary Thaï Thi Lac, agente de développement.

### **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session. Il mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des comptes
4. CLSC – Point de chute Saint-Jude – Avenant au bail de location du local
5. Service incendie – Inscription de quatre pompiers à une formation
6. Postes Canada – Paiement électronique en cas d'arrêt des services postaux - Autorisation
7. Jeux d'eau – Dépôt d'une demande au programme municipal vert
8. Période de questions
9. Clôture de la séance

2016-07-144

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU:

D'AJOUTER les points suivants :

- 7.1 Appel de projets - Programme Nouveaux Horizons Aînés (PNHA) – Présentation d'un projet du club Fadoq Saint-Jude – Autorisation et appui
- 7.2 Appel de projets - Programme fédéral Fonds pour l'accessibilité volet collectivités – Présentation d'un projet

D'ADOPTER le procès-verbal tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin 2016 avec les faits saillants suivants:

Salaires nets (juin 2016):	19 325.60\$
Comptes déjà payés (juin 2016):	26 522.84\$
Comptes à payer (juin 2016):	44 291.90\$

Transferts de fonds:

De 02 13000 341	Publicité	326\$	
À 02 13000 413	Vérification		319\$
02 13000 335	Internet – fibre optique		7\$
De 02 22000 141	Salaire pompiers	800\$	
À 02 22000 143	Salaire conducteurs		800\$
De 02 32000 142	Salaire journalier surnum.	303\$	
À 02 32000 429	Frais de justice		149\$
02 32000 455	Immatriculation		154\$
De 02 70195 212	Régime retraite coordo.	100\$	
À 02 70195 454	Formation coordo.		100\$
De 02 70230 670	Livres biblio	577\$	
02 70230 671	Heure du conte	250\$	
02 70230 672	Médiathèque	500\$	
À 02 70230 673	Papeterie-informatique		1 327\$

Appels des pompiers:

21-05-2016	70, rang Fleury	Vérification feu à ciel ouvert	Saint-Bernard
19-06-2016	177, rue Lafontaine	Entraide + couverture caserne Saint-Barnabé	Saint-Hugues
24-06-2016	1426 Saint-Pierre	Appel pour tête de puits brisé	Saint-Jude

2016-07-145

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER le transfert de fonds;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4. CLSC – POINT DE CHUTE SAINT-JUDE – AVENANT AU BAIL DE LOCATION DU LOCAL**

CONSIDÉRANT la demande de M. le député Sylvain Rochon relativement à la location d'un espace permettant l'ouverture d'un deuxième bureau;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture d'un deuxième bureau permettrait aux citoyens et citoyennes résidant à l'extrémité nord de la circonscription d'avoir un accès plus facile aux services de leur député;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu avec le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est quant à la possibilité de louer au député une partie de l'espace originalement occupé par le CLSC et qui est présentement vacant;

CONSIDÉRANT l'accord du CISSS de la Montérégie-Est face à cette opportunité;

2016-07-146

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER l'avenant numéro 1 au bail à intervenir entre la municipalité de Saint-Jude et le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux de la Montérégie-Est visant à modifier l'espace locatif initial alloué au CLSC et déposée à l'annexe A;

DE MODIFIER le coût du loyer annuel unitaire conformément à la nouvelle superficie facturable au Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux de la Montérégie-Est;

D'AUTORISER le maire, M. Yves de Bellefeuille ou en son absence le maire suppléant, Mme Annick Corbeil et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nancy Carvalho ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Dominique Plouffe, à signer tous les documents relatifs à ce projet pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**5. SERVICE INCENDIE – INSCRIPTION DE QUATRE POMPIERS À UNE FORMATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a présenté aux municipalités du nord de la MRC un projet de mise en place d'un service de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2016-04-085 la municipalité de Saint-Jude a manifesté son intérêt à prendre part au service;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent suivre une formation en désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a reçu le 3<sup>e</sup> prix de la MMQ en gestion de risques, soit un montant de 2 500\$, et que ce prix doit être utilisé aux fins de la gestion de risques;

2016-07-147

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER messieurs Gérémy Bergeron, Jérémie St-Martin, Alexandre Bonin et Benoit Ménard à suivre la formation intitulée « Formation en désincarcération » telle que proposée sur l'offre S15-284 datée du 6 juin 2016 du Service aux entreprises régionalisé – Centre du Québec;

DE DÉFRAYER un montant de :

- 4 520\$, taxes en sus, représentant le coût d'inscription pour 36 heures de formation;
- la rémunération au taux horaire du salaire minimum ainsi que les frais de déplacement;
- un montant d'environ 1 025\$ pour le coût des véhicules nécessaires à la formation pratique;

D'APPLIQUER le montant de 2 500\$ remis par la Mutuelle des Municipalités du Québec dans le cadre du Mérite MMQ en gestion de risques 2015 en contrepartie du coût de formation.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 454 «formation pompiers».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6. POSTES CANADA – PAIEMENT ÉLECTRONIQUE EN CAS D'ARRÊT DES SERVICES POSTAUX - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le service postal de Poste Canada soit interrompu pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de payer certains fournisseurs malgré une interruption du service postal;

CONSIDÉRANT la liste des fournisseurs préparée par madame Dominique Plouffe;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement électronique des fournisseurs inscrits sur la liste pour la durée de l'interruption du service postal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. JEUX D'EAU – DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME MUNICIPAL VERT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude projette d'installer des jeux d'eau sur le terrain municipal existant afin de répondre à un besoin manifesté par les citoyens à de nombreuses reprises qui permettra à toute la population, notamment aux enfants de se rafraîchir à leur guise, et ce, au cœur du village ;

CONSIDÉRANT QUE ce genre d'aménagement est bénéfique pour l'ensemble de la population, comme par exemple : les jeunes familles, les adolescents et les aînés, les enfants des garderies avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE ces installations vont permettre de divertir les élèves de l'école primaire, du camp de jour, des joueurs de soccer et de balles inter-municipaux et la clientèle de la maison des jeunes qui regroupe des jeunes et adolescents de 4 municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose pas de piscine municipale ;

CONSIDÉRANT QUE contrairement à une piscine, cette installation convient facilement à des personnes à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement sera situé dans l'aire du parc intergénérationnel, endroit névralgique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, dans un souci d'économiser l'eau potable, la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a refusé nos projets initiaux qui ne prévoyait pas de système de recyclage des eaux;

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer aux exigences de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre la municipalité doit prévoir un système de recyclage d'eau dans l'aménagement des jeux d'eau ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer une saine gestion des eaux il est nécessaire d'établir des normes de récupération des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts et le financement du projet comprenant un système de recyclage de l'eau sont de l'ordre de près de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet est réparti comme suit : contribution de sources gouvernementales du Québec au montant de 50 500 \$ et une contribution du milieu au montant de 25 000 \$;

2016-07-148

CONSIDÉRANT QUE le projet va permettre une économie d'eau de l'ordre de plus de 80%, tel que demandé par le programme ;

2016-07-149

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la municipalité de Saint-Jude présente une demande de financement pour l'installation de jeux d'eau sur le terrain municipal dans le cadre du programme municipal vert pour les projets d'immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7.1 APPEL DE PROJETS - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS ÂÎNÉS (PNHA) – PRÉSENTATION D'UN PROJET DU CLUB FADOQ SAINT-JUDE – AUTORISATION ET APPUI**

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé par le Ministère de l'Emploi et du Développement social Canada, soit le *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés*;

CONSIDÉRANT le plan d'action MADA adopté par les membres du conseil le 12 janvier 2015 par la résolution numéro 2015-01-019;

CONSIDÉRANT QUE le club Fadoq Saint-Jude souhaite déposer un projet qui aurait un impact positif significatif auprès des aînés de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aidera entre autres à promouvoir le bénévolat chez les aînés, à inciter les aînés à participer à la vie de leur collectivité ainsi qu'à appuyer l'inclusion sociale des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la demande du club Fadoq Saint-Jude vise également à offrir des programmes et activités qui sont présentement inexistantes dans notre milieu soit par l'achat de nouvel équipement destinés aux aînés ou par la réparation et la sécurisation d'équipement présentement inutilisables ou inadéquats ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait un atout majeur pour permettre des activités intergénérationnelles pour notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'intègre dans la vision du nouvel aménagement du parc et qu'il est appuyé par le Comité du parc, qui est un sous-comité du Comité d'action locale;

2016-07-150

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER le projet du club Fadoq Saint-Jude intitulé « Parc intergénérationnel et aire de repos : jeux extérieurs & intérieurs destinés aux aînés » au programme PNHA 2016-2017;

D'AUTORISER le dépôt du projet;

D'ENCOURAGER les aînés des organismes locaux à prendre part activement à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7.2 APPEL DE PROJETS - PROGRAMME FÉDÉRAL FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ VOLET COLLECTIVITÉS – PRÉSENTATION D'UN PROJET**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude désire présenter une demande d'aide financière au programme fédéral « Fonds pour l'accessibilité » dans le cadre du volet collectivités;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention permettrait de favoriser l'accessibilité du Centre communautaire et de ses installations sanitaires aux personnes à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une subvention auprès du « Fonds pour l'accessibilité » permettrait la concrétisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est préoccupé par le bien-être des aînés et des personnes à mobilité réduite de Saint-Jude;

2016-07-151

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Saint-Jude dépose ladite demande auprès du programme fédéral

« Fonds pour l'accessibilité » dans le cadre du volet collectivités;

QUE la Municipalité octroie une somme de 20 500 \$ pour la réalisation dudit projet via son surplus accumulé non affecté, ce qui représente 35 % des coûts non-subventionnés du projet ;

QUE le maire Yves de Bellefeuille et la directrice générale, madame Nancy Carvalho, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jude, le protocole d'entente ou tout autre document nécessaire pour la demande.

Cette dépense est attribuée au poste 23 02010 000 «immobilisation – édifice municipal» en y transférant les montants nécessaires à partir du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

**9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2016-07-152

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 19h29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yves de Bellefeuille, maire

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho  
Directrice générale et secrétaire-trésorière